



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Collège de l'Alaric
à CAPENDU

Séance du
Jeudi 30 novembre 2017

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le : **30 novembre 2017**

Heure de début de séance : **17 h 40**

Heure de fin de séance : **20h40**

	Nom Prénom	Qualité
Président de séance	Mme MAILLOL Christine	Principale
Secrétaire de séance	Mme DE CARVALHO Almérinda	Secrétaire

Nombre de membres présents : 17 titulaires
 1 suppléant

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observation éventuelles de Mme la DASEN ou du Recteur
I	Affaires financières		
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Voyages scolaires		
V	Contrats et Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., etc...)		
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques Santé et prévention....		
IX	Formation continue, GRETA		
X	Association en milieu scolaire		
XI	Organisation de la séance Questions administratives		
XII	Questions diverses		
	TOTAL		

Le 04/12/2017

Signature du Président de séance 
Transmission à la DSDEN
Le

Signature du Secrétaire de séance 
Transmission au Recteur
Le

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE L'ALARIC
36 rue du Collège
11700 CAPENDU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Jeudi 30 novembre 2017
sous la présidence de : Madame la Principale, Christine MAILLOL

	Présents	Absents	Excusés	Remplacé par
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'Etablissement : Madame Christine MAILLOL	X			
- Gestionnaire : Madame CHEZZI Marina	X			
- Conseillère Principale d'Education : Madame IFCIC Christine	X			
PERSONNALITES				
- De la collectivité de rattachement :				
- du Conseil Général : 1 - Monsieur ALRIC Robert 2 - Madame CATHALA Caroline	X		X	
- de la commune siège : 1 - Monsieur CAMEL Jean Jacques			X	
- qualifiées : 1 - Monsieur AMOUROUX Robert			X	
2 - Monsieur THENE Gérard			X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 - Madame SUNE Aurélie (<i>titulaire</i>)	X			
2 - Monsieur DURAND Benoît (<i>titulaire</i>)	X			
3 - Madame PICCO Claire (<i>titulaire</i>)	X			
4 - Madame CANET Claire (<i>titulaire</i>)			X	Mme SEGUIN
5 - Monsieur SEGUY Michel (<i>titulaire</i>)	X			
6 - Monsieur SANCHEZ Jérémy (<i>titulaire</i>)	X			
- au titre des personnels ATEC				
1 - Monsieur LAURET Frédéric (<i>titulaire</i>)	X			
2 - Monsieur DELFINI Patrice (<i>titulaire</i>)	X			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- Parents				
1 - Monsieur MARCORELLE David (<i>titulaire</i>)	X			
2 - Monsieur EL KIHIL Najème (<i>titulaire</i>)	X			
3 - Monsieur ALAUX Jérôme (<i>titulaire</i>)		X		
4 - Madame TAILAMEE Marie-Noëlle (<i>titulaire</i>)		X		
5 - Madame DE CARVALHO Almérinda (<i>titulaire</i>)	X			
6 - Madame CAVARROC Dominique (<i>titulaire</i>)	X			
- Elèves				
1 - Madame BAROUDI Juliette (4°3) (<i>titulaire</i>)	X			
2 - Monsieur JORGE Enzo (3°3) (<i>titulaire</i>)	X			
Invité				
M. ARNAL Joël (Agent comptable)			X	

Etablissement : Collège de l'Alaric
36, rue du Collège
11700 CAPENDU

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 30 novembre 2017**
- **N° de séance : 03/17**

Organisation de la séance

Madame MAILLOL ouvre la séance à 17h40 avec 17 titulaires et 1 suppléant, le quorum est atteint.

Madame DE CARVALHO Almérinda accepte d'être secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration

Les enseignants demandent le changement de la phrase relative au manque de préparation du Conseil Pédagogique. Ils souhaitent qu'on écrive : « les enseignants n'ayant pas été informés, ils doivent se concerter et la décision sera transmise au prochain Conseil d'Administration. » Mme Maillol rappelle aux enseignants que l'ordre du jour du CA portait en point à examiner « Composition du Conseil pédagogique » et que cela supposait qu'ils soient informés ; les enseignants expliquent que cela n'était pas aussi clair. Le changement demandé sera effectué.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIERES :

- Dans le cadre de la semaine de la langue Française et de la Francophonie, les professeurs de français souhaitent que les élèves participent au concours « DEFI MOTS ». Afin d'éviter des inscriptions fantaisistes, une demande de vote pour une participation financière des familles ainsi que l'acceptation d'un don du Foyer Socio Educatif sont proposés :
- Familles : 1€
 - Foyer socio-éducatif : 1,50 €
 - Crédit enseignement : 1 €

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 27/17)

- Proposition de remise gracieuse concernant des factures impayées de cantine pour des familles ne résidant plus sur le département. Les remises gracieuses concernent 2 familles pour un montant total de 208,70 €.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 28/17)

- Mme Chezzi demande au Conseil d'administration de donner délégation au chef d'établissement (cf article 28 code des marchés publics) pour qu'elle signe tout marché dans les limites des crédits ouverts au budget du collège et des dispositions. Elle précise que ces limites sont de 200 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 000 000 € HT pour les travaux. En cas de refus, le Conseil d'Administration devra se réunir pour signature des bons.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 29/17)

- Mise en place d'un contrat avec la société DIGIT pour une possibilité d'impression couleur en salle des professeurs. Un quota de photocopies couleurs avec un prix de 0.05 € par feuille couleur et 0.0055 par feuille noir et blanc. Le photocopieur relié aux ordinateurs sera changé, la location est de 220 €/ mois.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 30/17)

BUDGET :

Mme Chezzi présente le budget 2018.

Le budget 2018 a déjà fait l'objet d'une présentation et explication à la Commission permanente du 21/11/2017. Toutefois au moment de la commission permanente, la notification de la somme du Projet fédérateur n'avait pas été reçue ainsi que les écritures d'amortissements. De même, les économies réalisées ont permis de dégager 2 lignes de dépenses supplémentaires :

- Modification du projet fédérateur : 1500 €
- Enlèvement et traitement des déchets toxiques de sciences : 500 €
- Achat de matériel dans le cadre du PPMS (premiers secours, sucre...) : 500 €

Question de M. Marcorelle : « Nous souhaitons que la badgeuse pour la cantine soit inscrite dans la liste des demandes à effectuer au Conseil Départemental », ce qui sera faite en JUIN 2018 pour une éventuelle réalisation en septembre 2019 si les crédits du Conseil Départemental sont accordés. Une demande qui sera effectuée afin de limiter on espère les dettes de demi-pension.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 31/17)

L'État prévisionnel des achats pour 2018 est présenté par Mme CHEZZI pour pouvoir ouvrir les lignes budgétaires si besoin.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 32/17)

Départ de M. Alric à 18h04

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme Maillol explique la demande de la DSDEN pour la modification du Règlement Intérieur (R.I.)

Le Règlement est modifié et un aspect de son contenu est débattu longuement ; il s'agit des mesures positives d'encouragement

- Les mesures positives d'encouragement existantes (Encouragement, Félicitations et Excellence) sont expliquées par Mme Maillol à partir de la Charte des Conseils de classe ; elle propose de les ajouter dans le règlement intérieur puisque la DSDEN nous suggère au POINT 3 du Règlement Intérieur : MESURES DE REPARATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT : « *la rédaction d'un passage sur l'existence de mesures positives d'encouragement pourrait être envisagée* ».

Mme Sune précise que ces critères sont déjà intégrés dans les évaluations par discipline d'une part et que d'autre part, l'évaluation par Compétences mise en place depuis le début de l'année scolaire change la donne ; la proposition d'une Mention à l'élève n'est plus pertinente au regard de l'absence de repères notés. L'objectif est de le faire progresser ; la démarche qui accompagne l'élève est différente ; elle constitue elle-même un encouragement. Il serait redondant de superposer des Mentions à l'existant. De même que pour la « mention citoyenne », les adultes présents estiment que chaque élève est citoyen et qu'il paraît difficile de discerner cette mention aux uns plutôt qu'aux autres.

Mme IFCIC propose que cela soit évalué « hors classe » pour les élèves qui sont impliqués (délégué, élèves aidants un camarade.)

Il est proposé que les mentions positives et négatives soient enlevées de la Charte du conseil de classe.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 17/17)

QUESTIONS DIVERSES

Par les représentants des personnels d'enseignements et d'éducation :

- Imprimante couleur en salle des professeurs :
Voir « questions financières » contrat DIGIT.

- Concours « DEFI MOTS » :
Voir « questions financières »

- Achat d'un fauteuil roulant et d'une civière pour le gymnase. Quand un élève est blessé et qu'il ne peut pas poser le pied, souvent nous n'avons pas d'infirmière ou d'adulte de Vie Scolaire disponible par manque de personnel et de moyen. Il arrive alors très souvent que des élèves soutiennent l'élève en question pour le ramener au collège, ce qui peut aggraver une blessure :
Les membres sont d'accord à l'unanimité. Ils orientent leur choix sur l'achat d'un fauteuil roulant qui sera effectué sur l'exercice budgétaire 2018.

- Les enseignants souhaitent être prévenus de façon officielle par note de service (mail) et au moins une semaine à l'avance pour les réunions et les formations. Parfois c'est affiché en salle des professeurs, au tableau, ou collé sur la table, ou bien c'est un collègue ou des collègues qui passent l'information. Une note de service par mail, numérotée dans l'ordre permettrait d'éclaircir la communication :
Mme Maillol détaille les deux sujets que cette question suppose : le type de support utilisé et le délai d'information.

En ce qui concerne le support utilisé : le mail. Mme Maillol explique que depuis la loi pour la confiance dans l'économie numérique, votée au début des années 2000, le mail est utilisé de façon très courante dans les échanges administratifs et qu'il a donc force probante.

En ce qui concerne le délai d'information Mme Maillol reprend l'ensemble des mails qu'elle a envoyé aux équipes pédagogiques depuis le début de l'année pour vérifier en quels termes le problème du délai se pose ;

- En ce qui concerne les convocations à des formations, il y en a eu 2 :
 - Formation du 5/09 sur l'outil Sacoche et l'évaluation par Compétences ; la convocation a été envoyée le 29 août.
 - Formation du 20/10 sur l'outil Folios ; les ordres de mission sont arrivés le 29/09 et mis dans le casier des enseignants début octobre
- En ce qui concerne les convocations aux réunions diverses :
 - Réunion d'information et d'échange au sujet de l'élève Remy Kasdorf ; élève à besoin éducatif particulier le mardi 9/09 ; la convocation est partie le 05/09 (l'élève a été affecté le 4/09) ; Mme Maillol explique qu'il était nécessaire que l'équipe soit informée au plus vite compte tenu de sa situation personnelle ;
 - Invitation à la Remise républicaine des diplômes du 17/10 ; La secrétaire a remis le papillon d'invitation dans le casier des Professeurs principaux de 3^{ème} le 28/09 et l'a affiché en salle des professeurs à l'attention de tous les enseignants le même jour ;
 - Réunion sur la 5^e, classe numérique, le 19/09 ; convocation le 12/09
 - Conseil pédagogique du 28/09 ; convocation le 14/09 / reporté ensuite au 16/10 ; nouvelle convocation le 28/09
 - Réunion de renouvellement et mise en place des PAP et PPS des 16/11 27/11 et 4/12 ; convocation le 19/10 ;
 - Liaison Ecoles-collège du 20/11 ; convocation le 10/11

- Réunion pour la mise en place de l'outil informatique 5^{ème} 2 du 5/12 ; convocation du 21/11
- Réunions parents professeurs des 9/11 et 14/11 ; information donnée lors du Conseil pédagogique du 16/10 ; les enseignants expliquent que le CR du Conseil pédagogique ne peut pas tenir lieu de convocation et demandent à ce que les convocations donnent lieu à un document davantage officiel.

Mme Maillol prend acte de ce souhait et les enseignants et elle-même s'accordent sur le fait que l'objet des mails portera en mention « NOTE de SERVICE » afin de donner de la clarté à la communication.

- Des problèmes de propreté et de respect des locaux ont été notés en nombre depuis septembre. L'an dernier, nous avons averti les associations avant sanction. Qu'en est-il d'une éventuelle décision de sanction ? Le cahier de liaison est un « bon » outil pour constater les responsabilités de chacun : *Mme Maillol et Mme Chezzi indiquent qu'une réunion de travail a eu lieu avec le Président du Club de Puichéric, son entraîneur et une Conseillère du Conseil municipal du village pour évoquer ces problèmes. Après discussions, le club s'engage à rembourser les dégradations faites lors des vacances de la Toussaint.*
Une discussion s'engage ensuite avec les membres du Conseil d'Administration pour mettre en place des sanctions envers le club concerné. Mme Maillol lit la clause 7 « Résiliation » du protocole qui lie la mairie de Puichéric et le collège. Une suspension directe du club sans mise en demeure préalable semble trop stricte ; de ce fait, les membres du Conseil d'Administration ont pris pour décision à l'unanimité d'envoyer une mise en demeure sous forme recommandée au Maire de Puichéric afin que le club soit informé que l'art. 7 (suspension) sera appliqué en cas de manquement renouvelé.
- Un problème de sécurité de suivi des élèves qui ont besoin d'aller au collège pendant les cours d'EPS du gymnase vers le collège sont accompagnés d'un délégué mais ils traversent une route et rejoignent le collège sans surveillance. Nous aimerions voter cette pratique afin de couvrir les professeurs d'EPS. La question a été posée à la rentrée et l'an passé, sans garantie d'être couverts : *Mme Maillol propose de consulter le service juridique et donnera la réponse aux professeurs directement.*
- Problématique du parking du collège :
Les places de parkings sont insuffisantes, de ce fait un courrier sera adressé à la Mairie de Capendu pour envisager une solution pour enlever les arbres sur le parking et la création d'une place handicapée.
- Problématique du fonctionnement du parc informatique du CDI et demande de nomination d'un référent TICE :
Une expérimentation est en cours par le Conseil Départemental sur 2 collèges. Le Conseil départemental tirera les conclusions de cette expérimentation en fin d'année pour l'étendre, selon une formule qui reste à mettre en place, aux autres collèges à la rentrée prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Par les personnels A.T.E.C :

- Achat d'une machine à plonge à granules (coût estimé 30 000 €) :
Mme Chezzi informe le personnel technique et le Conseil d'Administration que ce montant ne peut être intégré au budget, et propose que cela soit inscrit dans les demandes au Conseil Départemental pour l'année prochaine. Les demandes sont formulées en juin pour l'année suivante.

- Renouvellement du mobilier du réfectoire :
Pour les mêmes raisons, Mme Chezzi propose que cela soit inscrit dans les demandes au Conseil Départemental pour l'année prochaine. Les demandes sont formulées en juin pour l'année suivante.

- Employé de cuisine mis à disposition par la Mairie :
*Mme Maillol explique que la mairie a répondu qu'elle ne pouvait pas assumer financièrement cette mise à disposition et que si le collège ne pouvait plus assurer la restauration des écoles, la mairie prendrait en gestion directe ce service.
M. Lauret informe le conseil d'administration qu'il semblerait qu'une loi oblige la Mairie à mettre à disposition un agent comme cela se fait dans les autres collèges.
Mme Chezzi demande à voir le texte de référence stipulant ceci. M. Delfini indique qu'il le fera passer le lendemain. M. Marcorelle rappelle la perte financière que cela engendrerait si le collège ne fournissait plus les repas au primaire.*

- Personnel de loge : Un courrier de Mme Maillol a été envoyé concernant cette demande aux services du Conseil départemental.
La Secrétaire et la gestionnaire du collège, Personnels d'Etat, indiquent qu'elles ne peuvent plus absorber la surcharge de travail généré par les missions de loge ; missions qui sont normalement dévolues aux personnels territoriaux. Elles indiquent qu'elles ne souhaitent plus les effectuer à partir de la rentrée de janvier 2018 ; cette situation engendrerait une difficulté d'accueil des usagers du collège hors temps d'accueil assuré par la Vie scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.